

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de mai 2018 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-neuvième jour de mai deux mille dix-huit (29/05/2018) à 15 h 1, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M^e Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

18-05-01

MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Pôle d'innovation de la Capitale-Nationale dans Charlevoix-Est, suivi;
- b) Forum des élus, suivi;
- c) Sommet du G7, suivi;
- d) Casino de Charlevoix, suivi.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);
- b) Transport collectif et adapté : présentation par mesdames Nancy Tremblay et Josée Bouchard et adoption du scénario pour le plan de transition et désignation de deux représentants élus;
- c) Présentation de la vidéo promotionnelle relativement au développement économique;
- d) Table Agro-Touristique de Charlevoix, suivi;
- e) Invitation au 40^e anniversaire du Domaine Forget de Charlevoix qui se tiendra le dimanche 24 juin à 15 h à la salle de concert du Domaine Forget;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR LUC TREMBLAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CAPITALE-NATIONALE, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION 2018-2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC, suivi de la rencontre du 2 mai 2018;
- b) Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (2^e appel de projets) – point d'information;
- c) Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre – point d'information;
- d) Comité de travail relatif au sauvetage (en territoires non organisés et en milieu isolé hors du réseau routier en territoire municipalisé), suivi de la rencontre du 22 mai 2018;
- e) Gestion foncière : présentation d'un plan d'intervention relatif aux occupations sans droit sur les terres du domaine de l'État (pour adoption);
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi côte des bancs d'emprunt et de la côte des Harvey;
- b) Vidange des fosses septiques : rencontre du comité GMR, amélioration du devis (le 27 juin à 8 h);
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : modifications à la politique et acceptation de projets;
- b) Demande d'appui à un projet de conditionnement de la biomasse forestière située en zone agricole provinciale (suivi de M. Gilles Harvey);
- c) Information : projet de règlement publié à la Gazette officielle en lien avec la loi 132 et ayant pour objet d'établir ces nouvelles règles prévoyant principalement :
 - les activités qui sont soustraites au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques;
 - les paramètres applicables pour établir le montant de cette contribution;
 - les activités pour lesquelles le paiement de la contribution financière exigible peut être remplacé par la réalisation de travaux visant la restauration ou la création de milieux humides et hydriques;
 - les cas où le ministre peut rembourser une contribution déjà payée.
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Rapport relatif à l'exercice de l'évaluation du maintien de l'équité salariale, suivi;
- b) Internet haute vitesse (IHV) : suivi de la discussion avec madame Karine Horvath;
- c) Aéroport de Charlevoix :
 - suivi général des ententes;
 - retour sur la rencontre du 24 mai avec le premier ministre.
- d) TNO :
 - Lettre du comité de citoyens relativement à la procédure pour la distribution des aides financières aux organismes;
 - Lettre de M. Jocelyn (Jassyn) Gagné relativement aux travaux de coupe effectués par Hydro-Québec;
 - Discussion avec M^e André Lemay le 28 mai relativement à la taxation;
 - Discussion relative à la distinction budgétaire du TNO de Sagard et du TNO de Mont-Élie.
- e) Ressources humaines : processus d'embauche d'un inspecteur en évaluation foncière (temporaire pour 1 an);
- f) Aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services : appel de projets;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance ordinaire, section H : demandes d'appui et autres;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

18-05-02

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018.

18-05-03 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2018**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2018.

18-05-04 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE MAI 2018**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mai 2018 », et ce, pour le mois de mai 2018 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Mai. 2018 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mai 2018 », et ce, pour le mois de mai 2018.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

18-05-05 **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR AÉROPORT, TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ) AU 30 AVRIL 2018**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR, Aéroport, Transport collectif et adapté) au 30 avril 2018.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable
Benoît Côté comptable professionnel agréé

18-05-06 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : INSCRIPTION DE MONSIEUR ALEXANDRE GIRARD, PRÉFET SUPPLÉANT, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MRC QUI AURA LIEU LES 6 ET 7 JUIN AU MONT-TREMBLANT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire le préfet suppléant, M. Alexandre Girard, à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui aura lieu les 6 et 7 juin 2018 à Mont-Tremblant, pour la somme de 212,70 \$ taxes incluses, et d'effectuer la réservation de l'hébergement y afférent.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-07 **INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) : CRÉATION DU COMITÉ ET NOMINATION DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est préoccupée par les inégalités de la qualité des services Internet offerts à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC explore les solutions pouvant régler cette situation;

CONSIDÉRANT QUE d'éventuels programmes de subvention de projets municipaux font partie de ces solutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- De former un comité de travail pour explorer les solutions menant à des services d'Internet haute vitesse (IHV) uniformes et performants pour l'ensemble des citoyens de la MRC;
- Que le comité soit formé des personnes suivantes : Mme Odile Comeau, M. Sylvain Tremblay et M. Michel Boulianne.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-08 **MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE BAIE-SAINT-PAUL :
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DES ŒUVRES D'ART
DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de renouveler l'entente contractuelle pour une période d'un (1) an, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul relativement au prêt d'œuvres d'art à la MRC pour la somme de 200 \$.

Il est également résolu d'aviser le Musée d'art contemporain de l'intention du conseil de ne pas renouveler le contrat, et ce, à partir de janvier 2019.

c. c. M^{me} Patricia Aubé, conservatrice-éducatrice, Musée d'art contemporain

18-05-09 **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE
MOIS DE MAI 2018**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Mai 2018 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M^{me} Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

18-05-10 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 294-01-18 RELATIF AUX
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

CONSIDÉRANT QUE cette loi accorde à la MRC, la possibilité d'adopter un règlement relatif aux modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un tel règlement doit prévoir des mesures visant à favoriser la diffusion de l'information complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est désire se prévaloir des dispositions de la loi, plus précisément des articles 433.1 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du Règlement numéro 294-01-18 relatif aux modalités de publication des avis publics de la MRC de Charlevoix-Est au moins 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de la Municipalité de Saint-Siméon, et la présentation du projet de règlement lors du conseil du 27 mars 2018, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement étaient disponibles pour consultation dès le début de la séance, conformément à l'article 445 du *code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Tremblay, préfet, expose l'objet du règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte le Règlement numéro 294-01-18 relatif aux modalités de publication des avis publics de la MRC de Charlevoix-Est.

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 294-01-18 relatif aux modalités de publication des avis publics de la MRC de Charlevoix-Est ».

ARTICLE 3. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de prévoir les modalités de publication des avis publics de la MRC de Charlevoix-Est.

ARTICLE 4. AVIS PUBLIC

Afin de favoriser la diffusion d'une information complète, compréhensible et adaptée aux circonstances, l'avis public doit :

1. Être rédigé en français;
2. Énoncer l'objet ou le titre;
3. Être attesté par la direction générale ou par la personne responsable.

ARTICLE 5. PUBLICATION ET AFFICHAGE

La publication d'un avis public n'a pas à être dans un journal, sauf disposition contraire de la loi. Elle se fait par :

1. Affichage sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrccharlevoixest.ca (section dossiers d'actualités – Avis publics);
2. Affichage au bureau de la MRC, au tableau d'affichage prévu à cette fin à l'extérieur près de l'accueil principal.

ARTICLE 6. APPELS D'OFFRES

Malgré les dispositions du présent règlement, toute demande de soumissions publiques pour une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la MRC.

ARTICLE 7. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

La publication dans un journal de l'avis et de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes, prévue à l'article 1037 du *Code municipal*, devra être respectée par la MRC, afin d'assurer la diffusion d'une information complète, compréhensible et adaptée à de telles circonstances.

ARTICLE 8. TRANSMISSION AUX MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE

Une copie de l'avis public est également transmise à chacune des villes et municipalités du territoire de la MRC qui pourront, à leur choix, mais sans obligation, les publier selon le mode qu'elles ont retenu pour leurs propres avis à elles.

ARTICLE 9. DATE DE PUBLICATION LÉGALE

La date de publication légale est celle qui correspond à la date où l'avis public est publié sur le site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

ARTICLE 10. MODIFICATION

Conformément à l'article 433.2 du *Code municipal*, le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

ARTICLE 11. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

18-05-11

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVE AU STATUT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants syndicaux et l'Employeur relativement au statut de l'agent de développement social;

CONSIDÉRANT QUE le financement du poste de l'agent de développement social provient d'un organisme externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la lettre d'entente numéro 4 dans le cadre de la convention collective et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de ladite lettre relativement au statut de l'agent de développement social.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

18-05-12

ÉVALUATION FONCIÈRE : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles des municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, de Saint-Siméon et des TNO de la MRC de Charlevoix-Est (Sagard et Mont-Élie), sans excéder le 1^{er} novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M^{me} Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
M^{me} Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

18-05-13

ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 30 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour le TNO au 30 avril 2018.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé

18-05-14 **DISTINCTION BUDGÉTAIRE DES DEUX (2) TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE, sis sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, deux (2) territoires non organisés (TNO), soit celui de Sagard et celui de Mont-Élie;

CONSIDÉRANT QU'un seul budget est préparé pour les deux (2) TNO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour analyser l'impact d'une distinction budgétaire des deux (2) TNO, et ce, pour la MRC et les citoyens des territoires non organisés de Sagard et de Mont-Élie.

18-05-15 **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DES MODIFICATIONS ET AJOUTS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée à maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, conformément à l'article 12 de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la nécessité de confirmer les priorités d'intervention annuellement dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention pour 2018-2019 demeurent les mêmes que pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT un ajout et des précisions concernant le point sur le financement des projets à l'effet que « *Dans le cas des projets portés par une municipalité, le 20 % de contribution peut être constitué notamment par des sommes provenant d'autres partenaires non gouvernementaux. Par partenaire gouvernemental, on entend l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter les modifications à la Politique de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie, de publier la politique sur le site Internet de la MRC et de la transmettre au ministre, conformément à l'article 13 de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT).

18-05-16 **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJETS**

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas du projet déposé par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs portant sur la phase 2 du projet d'analyse, le montage financier sollicite le fonds cours d'eau de la MRC de Charlevoix-Est pour un montant de 5 000 \$ et qu'un accord de principe est pris en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2018
MAI 2018**

Projet	Porteur	Recommandé
PROJETS MUNICIPAUX		
Réalisation d'un plan d'action	Municipalité de Saint-Irénée	16 096 \$
Revitalisation du lac Nairne – phase 2	Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	7 389 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-17

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N^O 339-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du Règlement n^O 339-2018 afin d'apporter des modifications au règlement de construction de la municipalité de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité préparée par le service de l'aménagement du territoire et présentée aux maires en séance de travail du 24 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au *Règlement n^O 339-2018 afin d'apporter des modifications au règlement de construction de la Municipalité de Saint-Irénée* au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^{me} Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée

18-05-18

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N^O 1067-2018 DE LA VILLE DE LA MALBAIE

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du Règlement n^O 1067-18 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité préparée par le service de l'aménagement du territoire et présentée aux maires en séance de travail du 24 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au *Règlement n° 1067-18 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie* au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^e Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

18-05-19

CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 446-18 et 447-18 DE LA VILLE DE CLERMONT

CONSIDÉRANT les articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité Règlement numéro VC-446-18 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13 et du plan d'urbanisme et de développement durable VC-432-13 » et du *Règlement relatif aux usages conditionnels n° VC-447-18*;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité préparée par le service de l'aménagement du territoire et présentée aux maires en séance de travail du 24 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au *Règlement numéro VC-446-18 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13 et du plan d'urbanisme et de développement durable VC-432-13 »* et au *Règlement relatif aux usages conditionnels n° VC-447-18* de la Ville de Clermont au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour chacun de ces règlements un certificat de conformité.

c. c. M^{me} Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

18-05-20

RÉSOLUTION APPUYANT L'EXCLUSION DES LOTS 5 871 618 ET 5 400 727 (SECTEUR SAINT-FIDÈLE) DE LA ZONE AGRICOLE PROVINCIALE

CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée à la MRC de Charlevoix-Est par la Ville de La Malbaie concernant l'exclusion de la zone agricole provinciale des lots 5 871 618 et 5 400 727 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires desdits lots : Mario Harvey et Éric Tremblay souhaitent faire exclure de la zone agricole une parcelle de terrain incluse à la zone agricole à la CPTAQ par demande individuelle au dossier 361100, en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le projet agricole qui avait motivé la demande d'inclusion à la zone agricole, déposée en 2010, ne s'est jamais concrétisé et qu'il n'est plus dans les plans des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE ces lots d'une superficie totale de 66,8 hectares n'ont jamais été cultivés et qu'ils sont entourés par la zone non agricole (blanche);

CONSIDÉRANT QUE l'affectation du territoire définie au Schéma d'aménagement et de développement pour ce secteur est « agroforestière »;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être appuyée par la MRC Charlevoix-Est comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'appuyer une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour les lots 5 871 618 et 5 400 727 du Cadastre du Québec qui avaient été inclus à la zone agricole en 2010 en vertu de la décision rendue par la Commission dans le dossier 361100.

18-05-21

RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS D'INTERVENTION POUR LES OCCUPATIONS SANS DROIT (OSD) SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a comme priorités d'intervention dans le traitement des cas d'occupations sans droit (OSD), les critères suivants :

- Ampleur de l'OSD (dimensions et structure);
- Visibilité de l'OSD en fonction des chemins forestiers primaire;
- Affichage d'autres caches détectées lors de la visite;
- Nouveau cas d'affichage (OSD jamais affiché depuis 2012);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est n'envisage pas une couverture territoriale systématique pour le dossier des OSD pour l'instant;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 4 décembre 2017 avec les représentants du MERN, il a été demandé à la MRC de Charlevoix-Est d'établir un plan d'intervention pour les deux (2) prochaines années pour l'affichage des OSD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte un plan d'intervention basé sur les critères suivants pour intervenir au niveau de l'affichage et du traitement des occupations sans droit (OSD) :

- Dénonciation d'un cas signalé par un agent de la faune;
- Dénonciation d'un cas signalé par un citoyen;

- Dénonciation d'un cas signalé par employé du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- Dénonciation d'un cas signalé par employé du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

c. c. M^{me} Marjolaine Bessette, conseillère au développement et aux affaires régionales, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

M. Mario Tremblay, Zec des Sables;

Mme Linda Desrosiers, Zec des Martres

M. Christian Gagné, Zec Buteux–Bas-Saguenay

18-05-22

RÉFECTION DU PONT SNIGOLE : PAIEMENT FINAL À CONSTRUCTION ÉCLAIR

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-03-34 relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux de réfection du pont Snigole à l'entreprise Construction Éclair;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Harp Consultant datée du 27 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement unique et final l'entreprise Construction Éclair pour les travaux de réfection du pont Snigole représentant la somme de 82 782 \$ taxes incluses, payée à cinquante pour cent (50 %) à même le surplus de la GMR au budget 2017 et à même le surplus 2017 de la valorisation, pour l'autre cinquante pour cent (50 %).

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-23

RÉFECTION DU PONT SNIGOLE : PAIEMENT FINAL À EMS

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme EMS pour la réfection du pont Snigole est terminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de 1 724,63 \$ taxes incluses à la firme EMS payée à cinquante pour cent (50 %) à même le surplus de la GMR au budget 2017 et à même le surplus 2017 de la valorisation, pour l'autre cinquante pour cent (50 %).

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-24

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – CÔTE DU BANC D'EMPRUNT : OFFRE DE SERVICE PLANS ET DEVIS À HARP CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire réaliser des travaux sur le chemin Snigole dans le secteur du banc d'emprunt (tronçon 10.2 a et b);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus au rapport du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC réalisé par la firme CIMA +;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'ingénierie et de surveillance présentée par la firme Harp Consultant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement :

- D'octroyer un mandat de réalisation des plans et devis et de surveillance (bureau et chantier) à Harp Consultant pour la somme de 18 700 \$ plus taxes, payé à cinquante pour cent (50 %) à même le surplus de la GMR au budget 2017 et à même le surplus 2017 de la valorisation, pour l'autre cinquante pour cent (50 %);
- Cette acceptation de l'offre de service de Harp Consultant est conditionnelle à l'approbation des travaux du programme PIIRL.

c. c. M. François Lesueur, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-25

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – CÔTE DES HARVEY : PREMIER PAIEMENT À HARP CONSULTANT POUR LES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-08-38 concernant le mandat d'ingénierie à Harp Consultant pour la côte des Harvey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de la somme de 8 477,39 \$ taxes incluses à la firme Harp Consultant payée à même le budget de la GMR au poste « réfection de la côte des Harvey ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-26

COLLECTE SÉLECTIVE : REMBOURSEMENT À AUREL HARVEY & FILS DE LA COMPENSATION POUR LE CENTRE DE TRI VIA 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-08-34 définissant les modalités de paiement de la compensation pour le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu les preuves de paiement de Aurel Harvey & Fils à la Société Via pour le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu les sommes prévues dans la demande de compensation des coûts de la collecte sélective réalisée en 2018 pour l'année 2017 incluant les coûts de traitement des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de procéder au paiement à Aurel Harvey & Fils inc. d'une compensation pour le centre de tri de la Société VIA de 15 \$ par tonne métrique pour la somme de 33 039,91 \$ taxes incluses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à même le budget de la valorisation au poste « contrat collecte sélective ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-27

CONSTRUCTION DE LA PHASE 3 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : PREMIER PAIEMENT À GBI EXPERTS-CONSEILS INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-11-27 relativement à la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de la phase 3 du LET par la firme Beaudoin-Hurens;

CONSIDÉRANT QUE Beaudoin-Hurens est dorénavant connu sous la dénomination GBI experts-conseils;

CONSIDÉRANT de la partie appel d'offres du mandat de GBI est réalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de procéder au paiement de la somme de 37 309,39 \$ taxes incluses à la firme GBI Experts-conseils payé au budget de la GMR au poste « construction nouvelles cellules et recouvrement ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-28

AÉROPORT DE CHARLEVOIX : PAIEMENT À HARP CONSULTANT RELATIVEMENT AU MANDAT OCTROYÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-04-26

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 18-04-26 relativement au mandat à Harp Consultant pour l'Aéroport de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la moitié du travail a été dûment exécuté et qu'il y a lieu d'effectuer le premier paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'octroyer un premier versement à Harp Consultant, représentant la somme de 3 661,95 \$ taxes incluses, pour la réalisation de son mandat à l'Aéroport de Charlevoix.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

PRÉSENTATION DE LA VIDÉO PROMOTIONNELLE

La directrice du service de développement économique, madame Catherine Gagnon, présente la vidéo promotionnelle relativement au développement économique de la MRC de Charlevoix-Est réalisée par Go-Xplore.

18-05-29

ASSOCIATION DES DIRECTIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DU QUÉBEC : ADHÉSION 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directions du développement économique et local (ADELQ) permettra de consolider les liens entre les directeurs du développement économique des municipalités et des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ADELQ apportera une nouvelle perspective dans les échanges sur les enjeux de développement, soit celle des acteurs ayant un rôle de coordination et de direction sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adhérer à l'Association des directions du développement économique local du Québec pour l'année 2018, pour la somme de 750 \$ plus taxes à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « divers ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-30

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE 2018-2019 ET 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale est reconnu dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 porté par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle collabore étroitement avec les organisations de développement qui ont le mandat d'accompagner les entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle des entreprises d'économie sociale a réalisé un exercice de planification stratégique en collaboration avec les entreprises du territoire afin de connaître leurs perspectives de développement;

CONSIDÉRANT la demande du Pôle des entreprises d'économie sociale pour le renouvellement de l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale pour les années 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entente financera exclusivement des projets dédiés au développement d'affaires des entreprises de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale avec le Pôle des entreprises d'économie sociale pour les années 2018-2019 et 2019-2020 pour la somme de 5 000 \$ par année, et ce, à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « Investissement dans l'économie sociale, communications et autres ».

Il est également résolu de mandater le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Sylvain Tremblay, à signer l'entente avec le Pôle des entreprises d'économie sociale.

18-05-31

ENTENTE AVEC LE FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2016 a été signée l'Entente sur les engagements du gouvernement du Québec et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (2016, chapitre 31) a été adoptée le 8 décembre 2016 institue le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE le Discours sur le budget 2017-2018 du gouvernement du Québec prévoit l'octroi au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale de crédits de 97 000 000 \$ sur cinq ans, soit pour les exercices débutant en 2017-2018 et se terminant en 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds a pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale peut, au moyen d'une entente déterminant le rôle et les responsabilités de chacune des parties, déléguer tout ou partie du Fonds à tout organisme supramunicipal relevant d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale souhaite déléguer à la MRC la gestion d'une somme de 1 820 229 \$ pour les années 2017 à 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer le préfet pour signer l'Entente de délégation du fonds de la région de la Capitale-Nationale provenant du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

18-05-32

FERMETURE DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ LE VENDREDI 8 JUIN

CONSIDÉRANT la tenue du Sommet du G7 dans la région de Charlevoix les 8 et 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT les situations particulières pouvant survenir ainsi que les risques que la fluidité du transport sur le réseau routier soit perturbé durant la semaine précédant cet événement;

CONSIDÉRANT la possibilité que des retards soient occasionnés et que nous ne soyons peut-être pas en mesure d'effectuer les transports de retour durant la semaine précédent cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement que le service de transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est soit fermé le vendredi 8 juin 2018 avec possibilité de fermeture du 4 au 7 juin 2018, en raison notamment de la fluidité du transport.

c. c. M^{me} Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, MRC

18-05-33

ADOPTION DU SCÉNARIO POUR LE PLAN DE TRANSITION ET DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a pris connaissance des conclusions de l'étude de faisabilité technique et financière pour la mise en route du plan de transition du transport collectif dans Charlevoix porté en partenariat avec la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette étude visait l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existant sur son territoire et sur le grand territoire de Charlevoix pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche était portée en coresponsabilité avec les partenaires du développement social intégré (DSI) de Charlevoix dans le cadre du chantier transport;

CONSIDÉRANT le rôle et les responsabilités de la MRC de Charlevoix-Est en transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude recommandent, pour l'amélioration des services, un changement de gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations seront présentées le 30 mai au conseil des maires de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de présenter au comité de coresponsables du chantier transport du DSI Charlevoix les propositions suivantes afin d'améliorer les services sur le grand territoire de Charlevoix pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité :

- Créer une entité distincte sous forme d'organisme sans but lucratif qui sera mandaté pour assurer la gestion et soutenir le développement de la mobilité collective sur le territoire du grand Charlevoix;
- Proposer à sept autres partenaires du milieu de partager la gouvernance en coresponsabilité avec les MRC de Charlevoix sur le conseil d'administration de cette nouvelle entité;
- Déléguer monsieur Michel Couturier à titre de représentant de notre MRC au conseil d'administration et monsieur Jean-Pierre Gagnon à titre de substitut;
- Engager un montant de 5 000 \$ à même les surplus du service de transport collectif pour l'embauche d'une ressource;
- Mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est comme signataire de toutes demandes d'aide financière relatives à la mise en œuvre de ce plan de transition.

18-05-34

PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX : OCTROI DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2018-2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Place aux jeunes Charlevoix d'un montant de 5 000 \$ pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Charlevoix a pour mission de freiner l'exode des jeunes vers les grands centres et de favoriser l'établissement de diplômés dans notre région afin qu'ils contribuent à son développement économique et démographique;

CONSIDÉRANT QUE le séjour exploratoire permet à des jeunes de partout au Québec de s'initier, le temps d'une fin de semaine, à la riche histoire de Charlevoix, à son expertise touristique et de faire des rencontres pour établir un premier réseau avec les intervenants de la région;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Charlevoix participe à divers événements pour faire la promotion de la région hors Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de contribuer à la demande de Place aux jeunes Charlevoix en leur accordant une aide financière d'un montant de 5 000 \$ pour l'année 2018-2019 à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « Investissement dans l'économie sociale, communications et autres ».

c. c. M. Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc.

M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-35

LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC. : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR UN SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

CONSIDÉRANT l'offre de service des Services de main-d'œuvre l'Appui inc. afin de poursuivre le service d'accueil des nouveaux résidents dans la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre aux futurs et nouveaux ménages résidents sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, plusieurs moyens de communication qui permettent d'entrer facilement en contact avec eux;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre déjà des services d'accueil et d'intégration, en particulier auprès des personnes immigrantes et travailleurs étrangers temporaires de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. est un organisme spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de moins de 35 ans, des personnes handicapées de tous âges, des personnes immigrantes et de toutes autres clientèles ayant recours au service de l'Atelier la Cire-Constance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de contribuer financièrement au service d'accueil aux nouveaux résidents offert par Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. pour une somme de 5 000 \$ non récurrente, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « investissement dans l'économie sociale ».

c. c. M. Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc.

M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-36

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP ANNUEL DE LA MRC

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2018 pour une somme de 263,29 \$ taxes incluses.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-37 **LES MAINS DE L'ESPOIR : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 16 JUIN 2018 AU CLUB DE GOLF MURRAY BAY**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer l'inscription de madame Claire Gagnon pour le tournoi de golf des Mains de l'Espoir de Charlevoix, qui se tiendra le 16 juin 2018 au Club de golf Murray Bay, pour la somme de 95 \$ taxes incluses.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-05-38 **MOTION DE FÉLICITATIONS À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR LA 18^e ÉDITION DU RENDEZ-VOUS PANQUÉBÉCOIS (RVPQ) 2018 DE SECONDAIRE EN SPECTACLE ET POUR LA SIMULATION DU SOMMET DU G7**

CONSIDÉRANT l'implication marquée de la Commission scolaire de Charlevoix pour la réussite et l'épanouissement des jeunes de notre région;

CONSIDÉRANT le succès des derniers événements organisés, notamment le Rendez-vous panquébécois 2018 ainsi que la simulation du Sommet du G7;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires souhaite manifester l'importance du soutien de la Commission scolaire de Charlevoix quant à l'implication des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire de la Ville de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, d'adopter cette motion de félicitations à l'égard de la Commission scolaire de Charlevoix pour son implication marquée lors de divers événements pour les jeunes de Charlevoix.

c. c. M^{me} Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix

M. Pierre Girard, président, Commission scolaire de Charlevoix

SALLE DU CONSEIL DES MAIRES : RECONNAISSANCE À MONSIEUR JEAN LAJOIE, PREMIER PRÉFET

Fervent défenseur de la contribution d'hommes et de femmes à l'essor et au rayonnement de notre région, le conseil des maires honore le premier préfet de la MRC de Charlevoix-Est, en nommant la salle du conseil, la salle Jean-Lajoie.

18-05-39 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 39.

Sylvain Tremblay
Préfet

Pierre Girard
Directeur général
et secrétaire-trésorier